

ACTION URGENTE

TADJIKISTAN. UN MILITANT DE L'OPPOSITION A ÉTÉ LIBÉRÉ

Sharofiddin Gadoev, dirigeant de l'opposition, est retourné aux Pays-Bas en toute sécurité le 2 mars. Il était détenu par les autorités tadjikes depuis son arrestation arbitraire à Moscou le 14 février et son renvoi forcé au Tadjikistan.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 2 mars, **Sharofiddin Gadoev** a été transféré sans papiers d'identité de Duchanbé, la capitale du Tadjikistan, à Francfort, en Allemagne, et est retourné aux Pays-Bas en toute sécurité le même jour. Il est le dirigeant de Group 24, un mouvement politique d'opposition interdit au Tadjikistan, et réside légalement aux Pays-Bas.

Sharofiddin Gadoev a été arrêté arbitrairement par les autorités à Moscou le 14 février, pendant un voyage lors duquel il a rencontré des représentants du Conseil de sécurité russe. Le 15 février, il est réapparu à Duchanbé, et le 20 février, il a été transféré dans un lieu inconnu par des agents du ministère de l'Intérieur et des forces spéciales. Les autorités tadjikes n'ont pas révélé le lieu où il se trouvait et n'ont pas porté d'accusations pénales ou administratives officielles contre le militant.

Avant son voyage en Russie, Sharofiddin Gadoev avait enregistré une vidéo de prévoyance dans laquelle il déclarait qu'il n'avait pas l'intention de retourner au Tadjikistan, où il risque d'être victime de torture et d'autres mauvais traitements et de faire l'objet de poursuites injustes. Après son renvoi forcé à Duchanbé, des photos ont été publiées, affirmant à tort que Sharofiddin Gadoev rendait visite à des amis et à sa famille au Tadjikistan.

On pense que Sharofiddin Gadoev a été libéré à la suite des interventions d'organisations internationales de défense des droits humains et de gouvernements européens.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sharofiddin Gadoev (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 25/19

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur60/9926/2019/fr/>

